

Quelles sont les différences entre les allocations de chômage et le RI ?

En droit belge, le droit aux allocations de chômage et le droit au revenu d'intégration (RI) sont **deux types d'aides financières très différents**, tant dans leur objectif, que dans leurs conditions d'octroi et leur gestion administrative.

En effet, **l'allocation de chômage** est une indemnité versée si vous avez travaillé et cotisé suffisamment. Il s'agit d'**un droit contributif**.

Le revenu d'intégration (RI), lui, est **une aide sociale** accordée par le CPAS **aux personnes qui n'ont plus de ressources suffisantes** et ne peuvent pas en obtenir autrement. Les conditions d'octroi de l'un et l'autre sont complètement différentes (cf. question « Quelles sont les conditions d'octroi du revenu d'intégration ») de même que le calcul des montants à percevoir.

Par ailleurs, **le RI est un filet de dernier recours** : il intervient uniquement si aucune autre aide (familiale, légale, sociale) n'est pas disponible.